

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 1
Excuses : 0
Absents : 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00145
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(e)(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 12 novembre 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEEVE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 26 | Dont présents : 25 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 26 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 25
Procurations : 1
Excuses : 0
Absents : 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00146
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(e)(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 12 novembre 2019

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site internet de la Commune au lien suivant : <http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019

VOTE A MAIN LEEVE

| | | |
|------------------------|---|-----------------------|
| Nombre de Votants : 26 | Dont présents : 25 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 25 | ABSTENTIONS : 1 (Mme Tiphaine BETTEMBOURG) | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

| | | | |
|--|-------------------|--|---------------------------|
| MAITRISE D'ŒUVRE _ TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE BRISTEL EN CRECHE | | | |
| | CAO 08/11/2019 | Taux d'honoraires de 9,20 % Soit un forfait total de 68 540,00 € | STRACK |
| SECURITE PENDANT LE MARCHÉ DE NOEL | | | |
| | 30/10/2019 | 17 745,00€ | SECU EVENT SARL |
| SERVICE DE NAVETTES PENDANT LE MARCHÉ DE NOEL | | | |
| | 30/10/2019 | marché de base : 13 360,00 € option : + 525,00€ navette supplémentaire (si mobilisée) | AUTOCARS ROYER 68 SARL |

SUBVENTIONS :

| | | | |
|---|------------|-------------|---------------------------------|
| RESTAURATION DES REMPARTS DU CHATEAU DU SCHLOSSBERG | | | |
| DRAC | 08/11/2019 | 33 824,00 € | |
| Conseil Départemental du Haut Rhin | 27/09/2019 | 40 000,00 € | Conjoint avec reparcement porte |
| RE-PERCÈMENT PORTE BASSE - COUR DU CHATEAU | | | |
| Région Grand Est | 11/10/2019 | 7 133,00 € | |
| PONT DU GEISBOURG | | | |
| AERM | 06/08/2019 | 270 400,00€ | |

JUSTICE

Défense de la commune

Convention d'honoraires conclue avec Maître Benoît CEREJA pour la défense des intérêts de la commune suite au recours d'un agent auprès du tribunal administratif relatif aux décisions prises quant à sa rémunération (retrait de NBI) et à la qualification de ses arrêts de travail.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

| |
|--|
| DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ... ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE ... Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 26 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 2 |
|--|

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00148
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 18 novembre 2019

| |
|--|
| RECU EN PREFECTURE Le 21 novembre 2019 VIA DOTELEC - S2LOW <small>20-2019054201100-20191119-03-04</small> |
|--|

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyn MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 novembre 2019

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVK - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE, RETRAIT DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION «PAR MONTS ET PAR MOTS» ET MISE À JOUR

M. Robert SCHELCHER, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que la CCVK compte sur son territoire plusieurs structures de lecture publique : une médiathèque intercommunale à Kaysersberg Vignoble, une bibliothèque communale à Orbey et une ludo-bibliothèque communale à Lapoutroie.

Depuis 2015, les bibliothécaires des trois structures, épaulées par Martine Thomann, avec quelques élus de la commission culture et la médiathèque départementale, travaillent à une mutualisation de ces services sous la forme d'un réseau de bibliothèques, convaincus que la mise en réseau constitue une réelle augmentation du niveau de service pour tous les habitants de la CCVK.

Début 2019, Mme Bernhardt, directrice de la médiathèque, a rédigé un Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) qui pose le diagnostic de la lecture publique sur le territoire et dessine les grands axes d'un réseau de bibliothèques pour la CCVK. Ce PCSES a été présenté et validé lors de la commission culture du 21/11/2018

La mise en réseau des trois bibliothèques s'articule autour de 4 axes principaux, pour lesquels différentes actions ont été déclinées:

1. Accès aux documents → carte unique, catalogue commun, circulation de documents, rédaction d'une charte de fonctionnement
2. Accès aux services → portail web, horaires, médiation
3. Communication et action culturelle → réalisation d'un support pour tous les habitants du territoire, programmation commune d'action culturelle
4. Nouvelles ressources documentaires partagées

La première étape décisive de cette mise en réseau consiste à inscrire dans les statuts de la CCVK la démarche de soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire.

Par ailleurs, l'association Par Monts et Par Mots, qui portait jusque-là les animations de la médiathèque sur le territoire, ayant été dissoute au premier janvier au profit d'une régie directe des animations, la mention de la subvention qui lui était allouée pourra être retirée des statuts.

Il est également proposé de revoir la rédaction des compétences obligatoires afin que leurs libellés soient conformes au CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

Par délibération n° 093/2019-AG du 25/09/2019, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a validé la modification de ses statuts et a ajouté le soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire, retiré la subvention à l'association "Par Monts et par Mots" et fait une mise à jour

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétence sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCVK et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (2/3 des Conseils Municipaux représentant au moins 50 % de la population ou de 50 % des Conseils Municipaux représentant au moins 2/3 de la population).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence et sur la modification des statuts

VU l'article 5214-16 du CGCT ;

VU l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire portant modification des statuts du 27/02/2019 actée par arrêté préfectoral le 27/06/2019

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCVK n° 093/2019-AG du 25/09/2019 approuvant la nouvelle rédaction des statuts dans lesquels le soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire est ajouté. La subvention à l'association « Par Monts et par Mots » est retirée et une mise à jour a été faite.

VU le projet de statuts modifiés joints

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

VALIDE le retrait à l'article 4 III Compétences facultatives (2 Culture) des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg l'alinéa Subvention à l'association "Par Monts et par Mots" pour l'organisation du programme d'animations culturelles;

VALIDE le transfert de la compétence soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire et donc l'ajout à l'article 4 III Compétences facultatives (2 Culture), des statuts de la Communauté de Communes, l'alinéa suivant :

VALIDE la mise à jour de la rédaction de l'article 4 I Compétences obligatoires des statuts de la CCVK conformément au CGCT

VALIDE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg joints en annexes ;

VOTE A MAIN LEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


Le Maire,
Pascal LOHR



DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excusés : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00149
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
VIA-2019-11-2019-00149-001

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE de la mise à jour du DICRIM pour la commune de Kaysersberg Vignoble

RAPPELLE que le document est consultable dans les 3 mairies

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyn MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Ellane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s), excuse(e)(ll)s :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 novembre 2019

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

M. Gilles LONGHINO, conseiller municipal délégué, fait part à l'assemblée :
l'article L2211-1 du CGCT impose au maire des responsabilités en matière de police administrative, qui incluent la sécurité. Par ailleurs, le Décret 90-918 du 11 octobre 1990 introduit le document d'information communal sur les risques majeurs : DICRIM, dont la responsabilité revient au maire : « Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police (...) ».

Le DICRIM contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable...

Le DICRIM de Kaysersberg Vignoble vient d'être mis à jour. Il est consultable dans les 3 mairies et les propriétaires ou exploitants des locaux et terrains concernés par l'information préventive devront assurer, eux-mêmes, l'affichage. La commune leur fournira pour ce faire les documents utiles (fiches par risque).

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la mise à jour du DICRIM pour 2019.

ENTENDU les explications du rapporteur,

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00150
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelynne MEYER, Mme Marlène SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s),excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

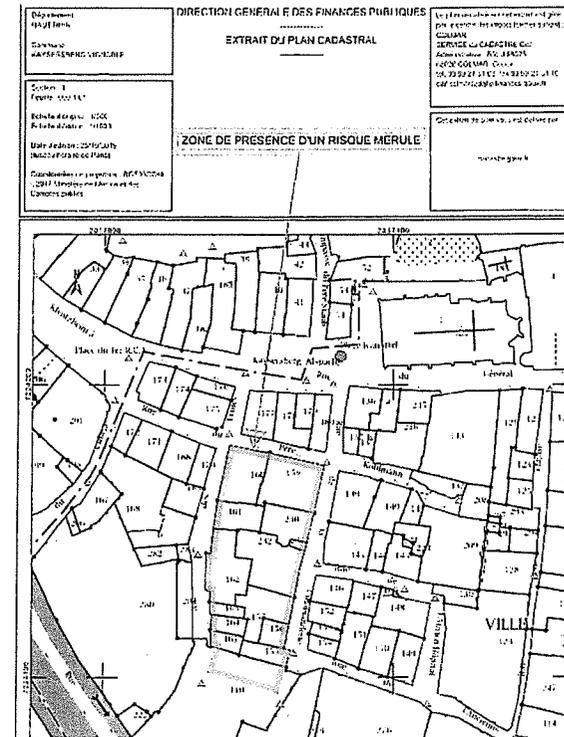
Date de convocation : 12 novembre 2019

AVIS RELATIF AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE SIGNALLEMENT DE PRÉSENCE DE MÉRULE

Mme Martine SCHWARTZ, adjointe au maire, fait part à l'assemblée :
En application de la réglementation, plusieurs signalements au Préfet de présence de mérule ont été effectués entre 2017 et 2019 à Kaysersberg, rue de la commanderie (N°10 et 12) et rue du père Kohlmann (N°10).

Au regard du nombre de cas et en application de l'article L333-8 du code de la construction et de l'habitation, le Préfet a décidé de solliciter l'avis du Conseil municipal quant à la prise d'un arrêté préfectoral de signalement délimitant les zones de présence d'un risque de mérule.

La zone concernée serait l'îlot formé par les rues des Ecoles, du Père Kohlmann et de la Commanderie, délimitée sur le plan ci-dessous.



Ainsi, lorsqu'un arrêté préfectoral de signalement est pris, deux obligations naissent sur le périmètre défini par l'arrêté :

- En cas de démolition totale ou partielle, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant transport si l'incinération sur place n'est pas possible ;
- En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble, le vendeur doit fournir une information sur la présence d'un risque de mérule, en annexe à la promesse de vente ou de l'acte authentique.

Rappelons que la mérule est un champignon lignivore dont le développement (favorisé par certaines conditions de température et d'humidité) peut compromettre gravement l'intégrité structurelle des bâtiments. Il est toutefois possible de traiter les secteurs atteints et de mettre en place des mesures de manière à limiter sa propagation.

L'arrêté préfectoral permettrait de s'assurer l'information des propriétaires et limiterait les risques de propagation que représenterait la présence de mérule non traitée dans un secteur essentiellement composé de bâtiments à colombage.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande du Préfet.
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la saisine préfectorale en date du 5 novembre 2019 sollicitant l'avis du conseil municipal quant à la prise d'un arrêté préfectoral de signalement délimitant les zones de présence d'un risque de mэрule dans l'ilot formé par les rues des Ecoles, du Père Kohlmann et de la Commanderie à Kaysersberg

VU l'article L333-8 du code de la construction et de l'habitation

CONSIDERANT qu'il convient de veiller par tous moyens à limiter les risques de propagation de mэрule dans les secteurs composés de bâtiments à colombage où la présence de mэрule a déjà été observée

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

EMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de prise d'un arrêté préfectoral de signalement délimitant les zones de présence d'un risque de mэрule dans l'ilot formé par les rues des Ecoles, du Père Kohlmann et de la Commanderie à Kaysersberg

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....

EXTRAIT N°2019.00151
du registre des délibérations du Conseil Municipal

.....
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MÉYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)s/excusé(s) :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 novembre 2019

MODIFICATION D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE POUR LA PÉRIODE 2020-2033

M. Michel BLANCK, Adjoint au Maire en charge de la forêt explique à l'assemblée que les parcelles Kb32 et 33 de la forêt communale de Kaysersberg Vignoble sont situées sur un versant pentu qui surplombe la route départementale n° 415, axe très fréquenté.

Parallèlement aux travaux de sécurisation de l'éperon rocheux situé juste en amont des parcelles, une réflexion a été menée sur les risques de chute de bloc dans le secteur aval.

Ainsi, l'étude menée par l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) conclut que la sécurité de la route en aval des parcelles 32 et 33 ne serait pas assurée au mieux par des coupes effectuées sur l'ensemble de ces parcelles avec sortie des bois, mais plutôt par des abattages ciblés d'arbres maintenus en travers de la pente, ainsi que la mise en place de dispositifs de protection (filet en bas de pente) et si besoin de plantations par placeaux.

Ces parcelles deviendraient ainsi une forêt de protection et non plus une zone de production. Cette modification doit être formellement prise en compte dans le plan d'aménagement de la forêt de Kaysersberg Vignoble, révisé et rédigé en 2011 pour la période 2014-2033.

L'avenant proposé s'appliquera à compter de 2020. Le plan d'aménagement ainsi révisé et joint en annexe à la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Entendu les explications de M. Michel BLANCK, Adjoint au Maire en charge de la forêt

VU le rapport de l'IRSTEA concernant les risques de chutes de bloc sur la RD415 en aval de l'éperon rocheux et les préconisations de gestion forestière qui en découlent,
CONSIDERANT qu'il y'a lieu de mettre en cohérence l'aménagement forestier,
CONSIDERANT que la sécurité de cette route vis-à-vis d'un risque de chute d'arbres ou de blocs rocheux est une préoccupation pour la commune propriétaire et pour le gestionnaire ONF.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification du plan d'aménagement de la forêt communale de Kaysersberg pour la période 2020-2033 tel que proposée par l'ONF

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


Le Maire,
Pascal LOHR



DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excusés : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....

EXTRAIT N°2019.00152
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(ion)s : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) Excusé(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 novembre 2019

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION DES ARBORICULTEURS DU HAUT-RHIN

Madame Agnès DENTZ, adjointe en charge des activités associatives et des événements sportifs explique à l'assemblée que la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin organise des sessions de formations de moniteurs arboricoles au cours desquelles la Ville de Kaysersberg Vignoble les autorise à tailler les arbres se trouvant sur le Chemin de Ronde à Kientzheim.

Afin de les remercier pour leur travail, et permettre la poursuite de ces sessions de formation, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin

RAPPELLE que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 du Budget Général Ville 2019

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excuses : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00153
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
352-23272583-23/11/19-15-2019-00153-00

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(ion)s : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)s Excus(e)s :

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 novembre 2019

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE KAYSERSBERG GROUPE
ACTION PATRIMOINE

Madame Agnès DENTZ, adjointe en charge des activités associatives et des événements sportifs, explique à l'assemblée que le groupe Action et Patrimoine, qui dépend de la Société d'Histoire de Kaisersberg et qui est composé principalement des veilleurs de château, souhaite amplifier ses actions afin de mieux faire connaître le Château de Kaisersberg.

Dans le cadre de leurs actions, ils souhaitent acquérir du matériel pour le débroussaillage et la petite maçonnerie de conservation.

Le Conseil Municipal est invité à voter une subvention exceptionnelle de 600 € à la Société d'Histoire de Kaisersberg groupe Action et Patrimoine afin de faire face à leurs premières dépenses.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à la Société d'Histoire Groupe Action Patrimoine afin de les aider à mettre en place de nouvelles actions pour faire connaître le Château de Kaisersberg.

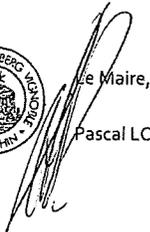
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget général de la Ville 2019

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


 Le Maire,
 Pascal LOHR

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN
 ...
 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE
 ...
 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 26
 Procurations : 1
 Excuses : 0
 Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2019.00154
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
 Le 21 novembre 2019
 VIA DOTELEC - S2LOW
921-20190304-20191118-20190304-2019-20

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
 Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVJK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s), excuse(e)(s) :

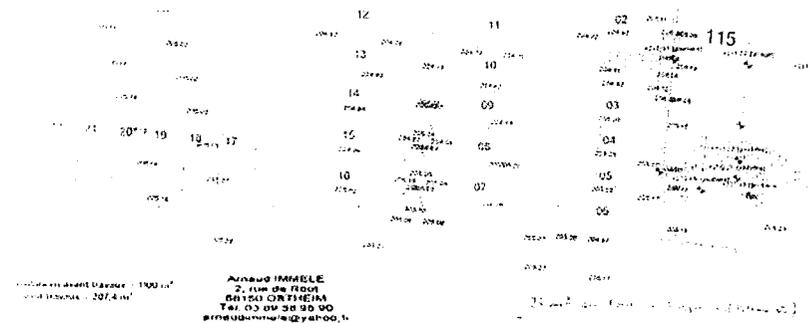
Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 novembre 2019

RÉGULARISATION ET VENTE D'UNE EMPRISE SITUÉE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Mme Martine SCHWARTZ, adjointe au Maire fait part à l'assemblée :
 Il y a une quarantaine d'années, un mur de clôture en béton a été construit sur toute la limite sud de la parcelle n° 115 section 310.15 au 10, rue du Stade à Sigolsheim. La construction est en ligne droite alors que le relevé parcellaire indique une limite non droite, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



M. Arnaud IMMELE, propriétaire, demande de régulariser cette situation. En effet, il envisage de construire sur limite une extension de son activité.

La surface de terrain communal concernée par l'empiètement est d'environ 25 m². Il s'agit du domaine public communal. Ainsi, préalablement à la cession du terrain, il conviendra de procéder à son déclassement.

Le service des Domaines, d'ores et déjà consulté, a estimé la valeur du terrain à 1.375 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de Mme SCHWARTZ Martine, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme,

VU la demande de M. Arnaud IMMELE de procéder à la régularisation cadastrale de l'emprise de sa propriété parcelle n° 115 section 310.15 située au 10, rue du Stade à Sigolsheim dont le mur de clôture empiète sur une propriété communale

VU les avis des domaines du 7 octobre 2019

CONSIDERANT que la partie du domaine public communal concerné n'est pas affectée à la desserte ou à la circulation générale

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de procéder à la désaffectation et au déclassement de la partie domaine public communal riveraine de la propriété de M. Arnaud IMMELE (parcelle n° 115 section 310.15) et située au nord du mur de clôture de ladite parcelle, emprise de celui-ci comprise.

DECIDE de faire procéder à un arpentage afin de modifier le relevé cadastral et de déterminer la surface exacte concernée.

ACCEPTE de vendre cette parcelle ainsi créée à M. Arnaud IMMELE, propriétaire au 10, rue du Stade à Sigolsheim

DECIDE de fixer le prix de vente à 1 375 €uros

PRECISE que cette vente se fera par acte notarié et que tous les frais y afférant, y compris l'arpentage, seront à la charge de l'acquéreur.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE A MAIN LEEVE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


Le Maire,
Pascal LOHR



DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excuses : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00155
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
102-03102043-20191118-0027/001/597940

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

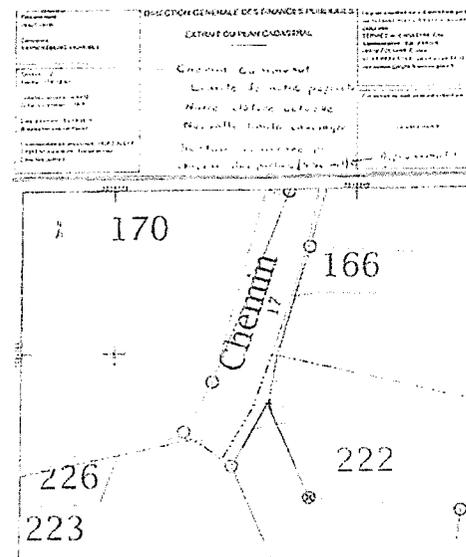
Procurat(i)on(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON
Absent(e)(l)s, excuse(s) :
Absent(e)(l)s : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL
Elsabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 22 novembre 2019

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN COMMUNAL À KIENTZHEIM

Mme SCHWARTZ, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable expose le projet de M. Joseph FRITSCH, viticulteur, sis 17, route du vin à Kientzheim.

M. FRITSCH souhaite améliorer l'accès des poids lourds à son entreprise située en impasse au fond d'un chemin d'accès le long de la RD28 et créer un portail adapté.

Pour concrétiser cet aménagement, il propose d'échanger environ 6m² faisant partie du domaine public au 17, route du vin à Kientzheim avec une partie de 2 parcelles contiguës lui appartenant, à savoir section 164.12 parcelle n° 172 et parcelle n° 222 selon le schéma ci-dessous.



En cas d'accord, les frais d'arpentage et d'acte notarié seront mis à la charge de M. FRITSCH lors de la formalisation de l'échange.

Cette proposition concernant le domaine public communal, il est nécessaire dans un premier temps de prononcer le déclassement de la surface concernée. Le Conseil municipal sera ensuite amené à se prononcer sur l'échange au vu de l'avis des Domaines qui a d'ores et déjà été sollicité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de Mme SCHWARTZ, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable

VU la proposition de M. Joseph FRITSCH d'échanger environ 6m² de terrain afin de permettre l'amélioration de l'accès à l'entreprise

CONSIDERANT que cette partie du chemin communal donne accès principalement à la propriété de M. FRITSCH Joseph,

CONSIDERANT qu'aucune desserte d'autre riverain n'est effectuée par cette voie et que par conséquent la desserte et la circulation ne seraient pas entravées

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de lancer la procédure de désaffectation puis de déclassement du domaine public d'une portion du chemin communal au 17, route du vin à Kientzheim d'une surface d'environ 6 m² en vue de l'intégrer au domaine privé de la commune, et d'engager ensuite avec le pétitionnaire une procédure d'échange amiable à ses frais

DECIDE de solliciter l'établissement d'un PV d'arpentage dont le coût sera imputé au demandeur lors de la cession de la parcelle ainsi créée

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2019.00156
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
02-230229122/0111-1-2019/00156

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVJ), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, M. Vincent TEMPE, Mme Martine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 novembre 2019

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DU STADE À SIGOLSHEIM

Mme Martine SCHWARTZ, adjointe au Maire, fait part à l'assemblée :

Dans sa séance du 24 juin 2019, le conseil municipal a décidé le déclassement d'un chemin situé rue du Stade à Sigolsheim afin de répondre ensuite favorablement à la demande d'acquisition de l'entreprise FRUITS BERNHARD dans le cadre de son extension.

Un arpentage a été réalisé dans ce but, et a permis de créer une parcelle section 310.15 n° 239 d'une surface de 85 m².

Les domaines ont estimé la valeur de la parcelle à 4.675 €, somme à laquelle il faut ajouter le coût de l'arpentage soit 600 €. En conséquence, il est proposé de céder la parcelle à l'entreprise pour un montant de 5.275 €.

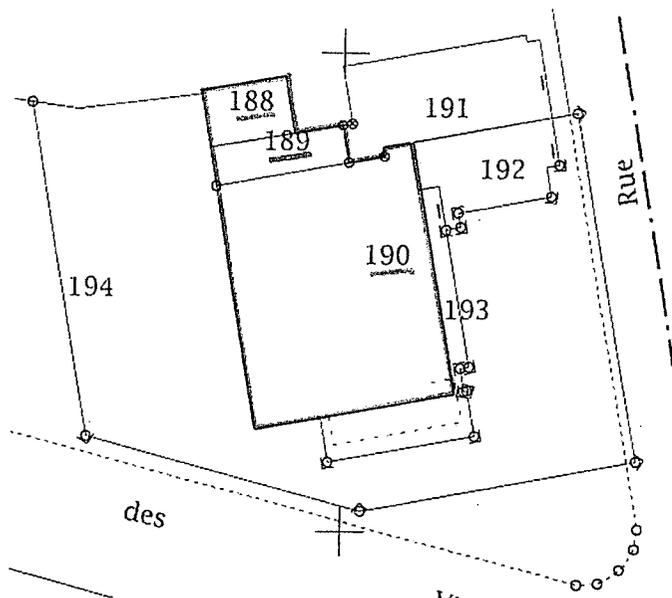
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de Mme SCHWARTZ, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019-00095 du 24 juin 2019 décidant le déclassement du domaine public, rue du Stade à Sigolsheim.

VU le procès-verbal d'arpentage du 23 septembre 2019, créant la parcelle section 310.15 n° 239 d'une surface de 85 m².

VU l'avis des domaines du 23 mai 2019 fixant la valeur pour le chemin rural – domaine public (situation ancienne) situé entre le 8 et 10 rue du Stade à Sigolsheim.



Un arpentage a d'ores et déjà été réalisé pour détacher le terrain d'assiette et préparer la cession soit Section 310.01 :

- Parcelle 188 d'une surface au sol de 55 m²
- Parcelle 189 d'une surface au sol de 58m²
- Parcelle 190 d'une surface au sol de 557 m²

Le montant est fixé à 280.000 € conformément à l'avis des domaines.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'avis des domaines

VU la délibération du conseil municipal de Sigolsheim du 1^{er} octobre 2012 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement des locaux de l'ancienne mairie situés 1-3 rue de la 1^{ère} armée à Sigolsheim

VU l'accord des époux Fleith sur le prix de cession proposé

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de vendre aux époux FLEITH domiciliés 12a rue des vignes à SIGOLSHEIM les locaux actuellement non loués de l'immeuble situé 1-3 rue de la 1^{ère} armée, à savoir les 1^{er}, 2^{ème} étages et combles, les garages et le terrain d'assiette correspondant selon l'arpentage réalisé, créant les parcelles section.310.01 :

- 188 d'une surface au sol de 55 m²
- 189 d'une surface au sol de 58m²
- 190 d'une surface au sol de 557 m

pour un montant de 280.000 € net vendeur.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire, en particulier l'acte notarié à intervenir.

VOTE A MAIN LEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 1
Excuses : 0
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00158
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 18 novembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 21 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
102-00002043-21/11/19-001921/01/001

Le 18 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ (a rejoint la séance au point : modification des statuts de la CCVK), Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelynne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Mazine BORDE ULRICH, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER, M. Henri STOLL

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 novembre 2019

RENOUVELLEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE

Le Maire explique que face aux problèmes d'évacuation des véhicules encombrant illégalement le domaine public et pour lesquels un placement en fourrière est nécessaire, par délibération n° 2012/12-121, le Conseil Municipal de Kaysersberg du 17 décembre 2012 a décidé de recourir à une Délégation de Service Public (DSP) simplifiée pour l'exploitation de la fourrière automobile.

Une DSP est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Ensuite, par délibération n° 2016/12-05 du 22 décembre 2016, les élus de Kaysersberg ont décidé de conclure avec la société Hiltensfinck Automobiles Services une convention d'une durée de 3 ans, du 01/01/2017 au 31/12/2019.

Cette DSP ayant pris fin, il apparaît opportun de mettre en œuvre la procédure administrative nécessaire à la dévolution d'une nouvelle DSP en vue d'assurer la continuité du service public de la fourrière automobile sur le ban de Kaysersberg Vignoble.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la mise en œuvre de la procédure administrative nécessaire au renouvellement de l'exploitation de la fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public ;

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

| | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de Votants : 27 | Dont présents : 26 | Dont procurations : 1 |
| POUR : 27 | ABSTENTIONS : 0 | CONTRE : 0 |

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR